



1 place d'Astarac

65190 TOURNAY

☎ 05 62 35 70 26

☎ 05 62 35 78 64

✉ mairie@ville-
tournay.fr

<http://www.ville-tournay.fr>

Nombre de membres en exercice : 15

Date de la convocation : 17/02/2021

PROCES-VERBAL DE CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 22 FEVRIER 2021

L'an deux mille vingt et un, le 22 février à 18 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Nicolas DATAS-TAPIE.

Présents : MM. Francis ARTIGUE, Jérôme ARTIGUE, Patrick BRU, Nicolas DATAS-TAPIE, Laurent HAEST, Florian PARENT, Pierre SEUBE et Roger SETAU, Mmes Dominique ARNE, Fabienne BALLARIN, Dominique BARIS, Céline FAGET, Marie MAURY et Monique CHAUSSERIE.

Absents :

Céline FAGET donne procuration à Nicolas DATAS-TAPIE

La séance est ouverte à 18h01.

1. Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 11 janvier 2021

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

AFFAIRES GENERALES

2. Convention pour l'acquisition d'un défibrillateur

Monsieur Florian PARENT indique que la commission sécurité a étudié la proposition de convention de mécénat avec l'entreprise CNP Assurances pour l'acquisition d'un défibrillateur. Le Conseil d'administration de la Fondation CNP Assurances a procédé au choix des collectivités porteuses de projets dans le cadre de l'appel à projets DAE 2020 au cours de sa séance du 9 décembre 2020 dont la commune de Tournay a été retenue. La Fondation CNP Assurances soutiendra financièrement l'acquisition d'un défibrillateur à hauteur de 500 € et la commune

s'engage notamment à réaliser un programme de formation et de sensibilisations aux gestes qui sauvent.

Monsieur le Maire propose d'accepter le mécénat avec la fondation CNP Assurances, d'acquérir un défibrillateur automatisé externe dans ce cadre auprès de la société MEDICO Toulouse pour un montant de 2 250,48 € TTC.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

3. Convention avec Tournay Sports

Madame Fabienne BALLARIN donne lecture au Conseil du projet de bail avec l'association Sportive Tournay Sports. Il s'agit d'une convention type de 3 ans intégrant le rappel de la réglementation sonore vis-à-vis du voisinage, la mise en règle par rapport à la vente d'alcool ainsi que la répartition des charges entre la commune et l'association notamment les fournitures non stockables (électricité, eau). Un barème selon la consommation annuelle a été établi.

La proposition est adoptée à l'unanimité avec l'abstention de Monsieur Jérôme ARTIGUE

Monsieur le Maire indique par ailleurs qu'une demande de travaux a été faite par Tournay Sports auprès de la mairie dont le montant s'élève à environ 120 000 €. Pour l'année 2021, plusieurs travaux ont été retenus et d'autres rejetés.

4. Information sur le déploiement des compteurs Linky

Monsieur le Maire précise que ce point ne fait pas l'objet d'une délibération ou d'un vote mais d'une information pour l'assemblée délibérante et la population.

Il évoque une rencontre avec le référent collectivités Hautes-Pyrénées ENEDIS Monsieur LAPORTE.

Monsieur le Maire précise également que les communes ayant délibéré contre les compteurs Linky n'ont fait que retarder le déploiement car le tribunal administratif annule les délibérations. Il juge que chacun est libre de refuser ces compteurs et qu'il n'appartient pas à la mairie de décider à la place de chaque citoyen sur le sujet. Il précise que la compétence « éclairage public » accompagné des abonnements et consommation a été déléguée au Syndicat Départemental d'Energie des Hautes-Pyrénées.

Monsieur Patrick BRU précise que les relevés sans compteur Linky seront payés par les particuliers.

Madame Dominique ARNE rappelle les soucis de santé, prouvés par l'OMS. Elle rappelle que 4 communes des Hautes Pyrénées se sont opposées.

Monsieur le Maire rappelle que les délibérations sont finalement annulées par le Tribunal Administratif.

Monsieur Pierre SEUBE évoque le gaspillage des compteurs quasiment neufs. Il demande si Monsieur le Maire s'opposerait à une réunion anti-Linky ?

Monsieur le Maire répond qu'à part contre-indication de la préfecture pour cause de crise sanitaire, il ne s'opposerait pas à une réunion sans pour autant associer une participation de la commune.

Monsieur Francis ARTIGUE parle d'une orientation européenne forcée de 5 milliards, sans étude sur l'impact environnemental et de santé.

Monsieur Florian PARENT pense que l'enjeu reste une consommation maîtrisée et non pas uniquement une augmentation des dépenses des particuliers.

Monsieur le Maire remercie le conseil municipal pour le débat et les échanges malgré l'absence de délibération et propose d'adresser un courrier au directeur départemental d'ENEDIS.

Monsieur Roger SETAU rappelle qu'il avait fait une demande à l'ancien maire et qu'il lui avait répondu qu'il ne s'engagerait pas dans une démarche contre Enedis ou le compteur Linky.

5. Adhésion au dispositif « Bourg Centre »

Monsieur le Maire rappelle que par son rôle de chef de file dans le domaine de l'aménagement du territoire et plus particulièrement dans le cadre de ses politiques contractuelles territoriales, la Région a décidé de renforcer son soutien en faveur des investissements publics locaux en agissant notamment pour renforcer l'attractivité et le développement des « Bourgs Centres Occitanie / Pyrénées-Méditerranée ».

Pour cela, le contrat « Bourg Centre » a pour but d'organiser la mise en œuvre du partenariat entre la Région, le Département et la commune. L'ensemble s'inscrit dans une démarche transversale de transition écologique et énergétique.

Monsieur le Maire propose d'accepter la signature du contrat « Bourg Centre » avec la Région Occitanie.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

6. Information Dossier Commission Ecologie

Monsieur le Maire donne la parole à Marie Maury, présidente de la commission écologie. Un compte rendu de la réunion du 10/02/2021 a été distribué aux conseillers. Elle présente ce compte rendu et demande de mettre au débat l'attribution de 3000 euros pour le fleurissement du village.

- En ce qui concerne les Toutounets, Monsieur le Maire précise que la démarche est dans un premier temps pédagogique et que si des incivilités persistent dans le futur, des méthodes plus coercitives seraient mises en place s'il le faut et notamment une verbalisation.

Monsieur Pierre SEUBE évoque un souci de chiens errant le soir parfois agressif. Monsieur le Maire répond qu'il faut remonter ce genre de soucis car il dispose d'un pouvoir de police pour gérer les chiens divaguant et dangereux.

- Madame Marie MAURY présente un projet de plantation du square Francis Jammes : Nettoyage, enlever les arbres et remplacement par une bute fleurie. Madame Dominique BARIS précise que la construction baptisée « l'aile brisée » n'est pas répertoriée par les anciens combattants ou l'aviation militaire française. Et qu'aucune subvention ne pourrait être obtenue. Monsieur le maire précise que ce projet n'est pas prioritaire dans ceux de la municipalité.
- En ce qui concerne le bac en ciment à rénover, Monsieur le Maire précise que les bacs doivent être changés dans les années à venir, et donc que les rénovations des anciens bacs seront légères.
- La commission a précisé une réflexion sur la jachère de certains espaces publics dans une démarche éco responsable. Monsieur le Maire est favorable à cette démarche mais il souhaite qu'elle soit étudiée dans le détail.
- Faire un diagnostic et répertoire des arbres malades sur la commune. Madame Dominique ARNE fait part de la pertinence de faire intervenir des partenaires spécialisés et informés ainsi que d'avoir une réflexion plus poussée sur l'élagage des arbres publics.

TRAVAUX

7. Demande de subvention au titre de la DSIL pour la « Maison Capdevielle »

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil municipal avait autorisé Monsieur le Maire à entamer les négociations pour l'acquisition de la maison située 9 rue Capbern dans sa séance du 25 novembre 2020. Ce bien a été estimé à 150 000 €. Monsieur le Maire propose de solliciter une subvention de l'Etat au titre de la Dotation de

Soutien à l'Investissement Local pour un montant de 100 000 € soit 66,67 % de l'opération d'un montant de 150 000 €.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

8. Choix du bureau d'étude pour la faisabilité projet de la « Maison Capdevielle »

Monsieur le Maire présente les différents projets et idées évoqués pour la potentielle acquisition immobilière de la maison Capdevielle. Il veut un avis du conseil municipal sur l'utilité de faire une étude approfondie par un architecte sur des faisabilités de projets et des études préalables et estimations de travaux.

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil de la proposition d'honoraires de l'architecte Sébastien GANEO pour les travaux de transformation de la maison située 9 rue Capbern d'un montant de 6 560,00 € HT et propose de retenir cette proposition.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

9. Demande de subvention au titre de la DSIL pour la « Maison Lacoste »

Monsieur le Maire indique au Conseil que l'opération de rénovation de la Maison Lacoste est évaluée à 540 100,00 € HT. Il propose de solliciter une subvention à l'Etat au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local pour un montant de 280 000,00 €, soit 51,84 %.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

10. Choix du maître d'œuvre pour le projet de la « Maison Lacoste »

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil de la proposition d'honoraires du cabinet d'architectes LEJEUNE-MOUREAUX pour les travaux de rénovation de la Maison Lacoste d'un montant de 35 250,00 € HT pour une enveloppe de travaux estimée à 470 000,00 € HT, soit 7,5 %, après négociation, ce qui est la moyenne pratiquée dans la profession et propose de retenir cette offre.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

11. Convention avec l'Etablissement Public Foncier

Monsieur le Maire rappelle que l'Etablissement Public Foncier d'Occitanie, est un établissement public de l'Etat à caractère industriel et commercial. Créé par le décret n°2008-670 du 2 juillet modifié par le décret n°2017-836 du 5 mai 2017, l'EPF est habilité à procéder à toutes acquisitions foncières et opérations immobilières et foncières de nature à faciliter les opérations d'aménagement. Il contribue à la définition et la mise en œuvre de stratégies foncières pour favoriser le développement durable des territoires et la lutte contre l'étalement urbain.

Monsieur le Maire propose de signer la convention opérationnelle entre l'Etablissement Public Foncier et la Communauté de communes. L'action foncière conduite par l'EPF aura pour finalité :

- Pendant la phase d'élaboration ou de finalisation du projet la réalisation des acquisitions par voie amiable et par délégation des droits de préemption et de priorité et, le cas échéant, par voie de délaissement ;
- Dès validation de ce projet par la collectivité compétente, la maîtrise de l'ensemble des biens nécessaires au projet.

La présente convention opérationnelle vise à :

- Définir les engagements et obligations que prennent les parties pour conduire sur le moyen/long terme une politique foncière sur le périmètre défini en annexe, dans le respect des dispositions du programme pluriannuel d'intervention (PPI) de l'EPF et de son règlement d'intervention en vigueur à la date de la signature de la présente, dispositions que la collectivité est réputée parfaitement connaître et qui s'appliquent dans leur intégralité à la présente convention ;
- Préciser la portée de ces engagements.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

12. Convention avec le Département pour la réfection du parking du collège

Monsieur le Maire rappelle le combat quotidien pour mener à bien des dossiers et des demandes de subventions afin de réaliser des projets qui sont souvent impossible sans le concours de l'Etat ou des autres strates de collectivités.

Monsieur le Maire indique que le parking du collège est dans un mauvais état et qu'il convient de lancer des travaux de rénovation pour la mise en sécurité des abords du collège. Ce dernier relevant de la compétence départementale, le Département versera un fonds de concours de 20 000 €. Monsieur le Maire propose

pour cela de signer la convention avec le collège et d'accepter le versement d'un fonds de concours du Département d'un montant de 20 000 €.

Il remercie le Président du Conseil Départemental, Michel PELIEU, ainsi que les conseillers départementaux, André FOURCADE et Joelle ABADIE pour leur soutien dans ce dossier.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

FINANCES

13. Autorisation à mandater dans la limite du quart des crédits ouverts au budget précédent en investissement

Monsieur le Maire rappelle les dispositions extraites de l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales prévoyant que « jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. »

Le budget primitif 2020 adopté par délibération n°2020-31 le 29 juin 2020 avait ouvert les crédits suivants :

Chapitre 21 : 468 410,88 €

Chapitre 23 : 1 179 500,00 €

Afin d'assurer une continuité de fonctionnement des services, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de bien vouloir autoriser l'autoriser à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des dépenses ci-dessus, soit chapitre 21 = 117 102,72 € et chapitre 23 = 294 875,00 €.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

14. Avenant au contrat de location à l'association « Les P'tits Bouts »

Monsieur le Maire informe le Conseil que l'association « Les P'tits Bouts » exploitant la micro-crèche de Tournay règle l'électricité pour la partie du Relais d'Assistantes Maternelles de compétence communale. Un avenant avait été signé pour baisser le loyer de 50 €, correspondant aux consommations réalisées par le RAM et la fontaine les années précédentes. Toutefois, la crèche s'estime lésée par le paiement de l'électricité en totalité qui intègre le RAM et la fontaine et qui ne

reflèterait plus la réalité. Monsieur le Maire souhaite désormais que la commune reprenne à sa charge la consommation électrique de la micro-crèche et qu'elle refacture à l'exploitant selon les modalités définies dans l'avenant. Il propose donc de prendre en charge la consommation électrique de la micro-crèche, de fixer le montant du loyer à 350 € au lieu de 309,62 € et de l'autoriser à signer l'avenant.

15. Durée d'amortissement des fonds de concours et travaux d'études

Monsieur le Maire rappelle que l'instruction comptable M14 pour les Communes vise à améliorer la lisibilité des comptes communaux.

Pour cela, en conformité avec l'article L2321-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT), elle a introduit un certain nombre de procédures et notamment la procédure de l'amortissement qui permet de retranscrire une image fidèle de la composition et de l'évolution du patrimoine communal.

Dans ce cadre, le Conseil Municipal doit se prononcer sur les durées d'amortissement qu'il souhaite retenir en conformité avec les règles comptables en ce qui concerne les fonds de concours. Monsieur le Maire propose de fixer les durées d'amortissement comme suit : 2041511 : Fonds libres SDE 15 ans et 2041582 : Fonds de concours 15 ans.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

16. Débat d'orientation Budgétaire

- Présentation du compte administratif 2020 par Madame Dominique BARIS.

Elle présente au Conseil municipal le détail des dépenses et recettes de la section de fonctionnement et d'investissement.

Monsieur le Maire fait part de la maîtrise budgétaire et de la prudence sur les dépenses durant l'année 2020.

- Présentation des orientations budgétaires proposées pour l'année 2021 à l'appui d'un document étudié par la commission finances par Madame Dominique BARIS.

Présentation dans le détail des dépenses de fonctionnements.

Interrogation du Conseil municipal sur la location des locaux pour les médecins à la gare. Monsieur le Maire précise que le contrat de location sera revu au 9 aout et que des décisions de politiques publiques seront prises à ce moment-là.

- Explication par Monsieur le Maire du chapitre charge de personnel et frais assimilés et notamment de son augmentation importante en prévision.

Notamment de la possibilité de prendre un chef de projet dans le cadre de « petite ville de demain », qui sera subventionné à hauteur de 80% de l'Etat.

L'augmentation et la modulation possible des heures du service technique et périscolaire, notamment l'hypothèse d'emploi saisonnier.

Tout ceci reste des pistes à étudier pour l'élaboration et le vote futur du budget.

Il est prévu de garder une marge de 200 000 euros en fonctionnement et de ne transférer que 215 000 euros en investissement

- Présentation d'un tableau pour les dépenses et recette d'investissement. Divers projets prévus sur ce tableau.
- Monsieur le Maire fait une présentation de l'état de la dette.

Monsieur Florian PARENT demande des précisions sur des écritures budgétaires, FCTVA, capital et intérêts de l'emprunt.

Monsieur Laurent HAEST demande si le skate-park est prévu pour l'année 2021. Monsieur le Maire répond que ce n'est pas un projet prévu pour cette année mais il en profite pour montrer un fichier avec toutes les idées remontées et pour la plupart d'entre elles une étude financière préalable réalisée. Il explique qu'il nous reste quelques années de mandats pour réaliser ces projets.

QUESTIONS DIVERSES

➤ Tarifs ALSH de février 2021

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de la nécessité d'approuver les tarifs des sorties l'ALSH de Tournay pour février 2021.

Il propose de fixer les tarifs des sorties de la façon suivante :

- Intervention Fleuriste du 10 février 2021 (1/2 journée) : Quotient 1 : 5 €, Quotient 2 : 6 €, Quotient 3 : 7 €, Quotient 4 : 8 €, Quotient 5 : 9 €, Quotient 6 : 10 €
- Intervention Fleuriste du 10 février 2021 : Quotient 1 : 7 €, Quotient 2 : 8 €, Quotient 3 : 9 €, Quotient 4 : 10 €, Quotient 5 : 11 €, Quotient 6 : 12 €
- Sortie Raquettes le 19 février 2021 (3/5 ans) : Quotient 1 : 10 €, Quotient 2 : 11 €, Quotient 3 : 12 €, Quotient 4 : 13 €, Quotient 5 : 14 €, Quotient 6 : 15 €
- Sortie Raquettes le 19 février 2021 (6/11 ans) : Quotient 1 : 11 €, Quotient 2 : 12 €, Quotient 3 : 13 €, Quotient 4 : 14 €, Quotient 5 : 15 €, Quotient 6 :

16 €

- Intervention Les petits Débrouillards du 26 février 2021 : Quotient 1 : 11 €, Quotient 2 : 12 €, Quotient 3 : 13 €, Quotient 4 : 14 €, Quotient 5 : 15 €, Quotient 6 : 16 €

La proposition est adoptée à l'unanimité.

➤ Courrier fait à La Poste.

Monsieur le Maire fait part du retour de La Poste qui profite d'un « stand-by » accordé par la situation sanitaire du au covid-19. Mais la commune est déterminée à faire rouvrir par la suite le bureau de poste de la place d'Astarac une fois la situation plus stable.

Monsieur Florian PARENT demande de faire une copie du courrier à la fédération des usagers de la Poste. Monsieur le Maire répond qu'il a envoyé une copie à la commission départementale de présence postale territoriale.

➤ Question d'achat de guirlande par Monsieur Roger SETAU.

➤ Question sur la possibilité de mettre deux bancs au bosquet avant le rondpoint de l'autoroute par Monsieur Roger SETAU.

➤ Monsieur Roger SETAU demande s'il ne serait pas possible de fleurir les angles du monument aux morts qu'il juge trop triste.

La séance est levée à 22h05.

La secrétaire de séance,

Le Maire,

Jérôme ARTIGUE

Nicolas DATAS-TAPIE